



www.univ-rennes2.fr
Place du Recteur Henri Le Moal
CS 24 307
35 043 Rennes Cedex

MASTER 2 INTERVENTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL
CHARGE·E·S DE PROJETS COLLECTIFS ET PARTICIPATIFS (COPAR)

19^e promotion — Année 2023-2024

PROSPECTION D'ALTERNANCE

DOCUMENT A DESTINATION DES ETUDIANT·ES
ET TUTEUR·RICES PROFESSIONNEL·LES

Responsables pédagogiques :

Yves Bonny
yves.bonny@univ-rennes2.fr

Pascale Perron
pascale.perron@univ-rennes2.fr / 06.66.72.56.33

PRÉSENTATION DU MASTER 2 - CHARGÉ·E·S DE PROJETS COLLECTIFS ET PARTICIPATIFS (COPAR)

Organisé par l'Université Rennes 2, ce Master est une formation professionnalisante supérieure destinée à former des **cadres responsables de dispositifs** d'accompagnement social, d'insertion sociale et professionnelle, **chargé-es de mission** de prévention et de médiation, **chef-fes de projet** de développement social local.

Il vise à offrir une qualification de niveau 1 en matière de **conception, de mise en œuvre et d'évaluation de dispositifs et de projets d'accompagnement et de développement social.**

Le parcours COPAR insiste sur les compétences en matière de démarches participatives, d'animation territoriale, de coordination d'un réseau partenarial, de recherche-action.

Il s'inscrit dans une perspective de rénovation de l'intervention sociale fondée sur le principe de non-discrimination (*mainstreaming*) et d'inclusion sociale, l'abandon de l'entrée par publics et la prise en compte de l'usager ou de collectifs d'usagers dans la conduite d'actions sociales (*empowerment*), ce qui est conforme aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et aux orientations du FSE (Fonds social européen).

Il privilégie une approche pluridisciplinaire des politiques sociales et les objets professionnels sont étudiés selon le principe de l'interprofessionnalité. Cette approche permet de croiser les logiques, d'analyser les pratiques, de déconstruire les « croyances professionnelles », de favoriser une prise de recul sur l'intervention sociale instituée et de construire une **posture professionnelle réflexive.**

COMPÉTENCES ET SAVOIRS VISÉS

- Ingénierie de projet d'intervention sociale d'insertion, de médiation, de prévention, de la conception à l'évaluation.
- Ingénierie d'étude et de recherche-action appliquée à une question sociale.
- Management de projet participatif.
- Animation territoriale et coordination d'un réseau partenarial.
- Communication écrite et orale.

CHAMPS PROFESSIONNELS

- Politiques et dispositifs de lutte contre les exclusions et les discriminations, politique de la ville et de la cohésion sociale, politique d'intégration des personnes en situation de handicap.
- Action sociale départementale, CCAS, services sociaux spécialisés.
- Missions locales d'insertion sociale et professionnelle, développement social local.
- Expérimentations sociales et recherche-développement conduites dans le cadre de programmes nationaux ou européens.

MÉTIERES VISES

- Coordinateur·rice de diagnostics sociaux participatifs,
- Cadre développeur·e de dispositifs innovants,
- Responsable de projet ou de dispositif ou chargé·e de mission d'insertion, de médiation, de prévention,
- Chargé· de développement social,
- Coordinateur·rice de réseaux territoriaux.

PÉDAGOGIE

Le projet pédagogique du Master 2 se structure autour de quatre axes principaux :

- **Alternance** : La formation vise à établir une articulation forte entre apprentissages théoriques et apprentissages en situations professionnelles. Bien inséré dans le tissu économique, le Master 2 cherche à développer toujours plus cette complémentarité au travers de différentes actions : événements favorisant la rencontre des milieux professionnels, travail en proximité avec les tuteur·rices, mise en œuvre de contrats de professionnalisation...
- **Pédagogie coopérative** : Plusieurs supports ou orientations de formation permettent de concrétiser cette intention pédagogique :
 - la formation-action par conduite de projets sur commande réelle ;
 - le travail collectif mis en œuvre dans différents ateliers ;
 - la mutualisation et la co-production ;
 - l'accompagnement et la régulation des processus de groupe.
- **Pluridisciplinarité, interprofessionnalité, territorialisation** : Tout en visant une professionnalisation pointue, permettant d'appréhender des missions complexes, le Master met l'accent sur les démarches partagées qui favorisent les croisements de regards.

Il privilégie une approche pluridisciplinaire, au croisement de la sociologie, de la psychologie, de la science politique, de la géographie sociale et de la gestion. Il cherche à combiner démarches d'accompagnement individuel et démarches collectives ou territorialisées, au service d'une action sociale globale et innovante.

- Développement de l'identité de « praticien·ne-chercheur·e » : La démarche du Master vise à dépasser les clivages entre praticien·nes et chercheur·es. Tout en étant rigoureusement outillés sur la démarche de recherche, les futurs professionnel·les s'inscrivent solidement dans l'action en intégrant au plus près le souci des bénéficiaires de celle-ci.

LA PÉRIODE DE FORMATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE

La période de formation en situation professionnelle peut être réalisée sous la forme

- d'un stage,
- d'un contrat d'apprentissage,
- en contrat de professionnalisation
- ou en situation d'emploi.

Les statuts de la formation continue ont un calendrier spécifique.

Le parcours comprend dix regroupements de **35 heures en présentiel** à l'université **une semaine par mois** en alternance avec des périodes en stage ou en situation professionnelle (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou formation continue).

L'alternance est **obligatoire**, elle se déroule sur **420 heures minimum sur 6 mois** à raison de **deux semaines par mois**.

La quatrième semaine du mois est consacrée des travaux individuels et collectifs. Les stagiaires de la formation continue auront, **deux jours par mois** pour les **travaux individuels et collectifs** (voir les calendriers de l'alternance en annexe).

LES OBJECTIFS DE L'ALTERNANCE :

- Découvrir l'environnement législatif, organisationnel, partenarial et sociologique du champ d'intervention retenu,
- Appréhender les méthodes d'actions et les outils utilisés dans ce champ en repérant les contraintes qui s'imposent aux acteurs et les diverses difficultés rencontrées,
- Travailler sur un axe précis, **la mission de « stage »** (ou un axe de questionnement professionnel), et mettre en œuvre des compétences qui lui sont liées. Cette mission est réalisée en responsabilité (elle nécessite donc une autonomie de l'étudiant-e tout en étant pédagogiquement encadrée).

Dans tous les cas, cette période de formation doit permettre à l'étudiant-e d'avoir un regard généraliste sur l'organisme ou la structure d'accueil et son champ d'action tout en lui donnant la possibilité de travailler sur une problématique précise.

UNE MISSION EN RESPONSABILITÉ :

La mission ou le questionnement professionnel¹ constitue le fil conducteur de la formation en situation professionnelle.

Elle doit être négociée de manière tripartite (étudiant-e/structure d'accueil/équipe pédagogique du Master).

Pour ce faire l'étudiant-e rédige un document de présentation et de première analyse de la mission qui permettra à l'équipe pédagogique de valider ou de réajuster le cadre du stage

(voir la lettre de cadrage en fin de document à transmettre à Pascale Perron

AVANT LA CONFIRMATION de votre alternance).

Les missions demandées peuvent être de l'ordre :

- du diagnostic (social, territorial, économique) avant le montage d'un projet,
- de l'analyse de besoins spécifiques,
- de la conception et de la conduite de projet, de l'ingénierie sociale,
- de l'évaluation de projet, de fonctionnement organisationnel, de méthodes (partenariat par exemple),
- de la comparaison entre structures et projets,
- de l'aide à la mise en synergie de structures,

Des exemples de missions réalisées :

- Étude de faisabilité d'un habitat regroupé
- Diagnostic en vue du développement d'une activité innovante en IAE
- Conception de projet pour l'amélioration de la participation dans les instances d'un Centre social
- Pilotage de la conception d'un schéma départemental de lutte contre la délinquance
- Évaluation d'un dispositif d'accès au droit
- Évaluation du Contrat de ville

¹ Les étudiant-es en formation continue qui occupent un poste dans le champ de l'intervention ou du développement social peuvent travailler sur un questionnement professionnel transversal à leur pratique qu'ils devront présenter dans la lettre de cadrage, le cahier des charges et le rapport de mission.

- Pilotage des actions de soutien aux initiatives citoyennes dans un quartier prioritaire

DEROULE DU STAGE :

Le stage a une durée de **six mois minimum, soit 420 heures** à raison de **deux semaines de stage par mois**, la troisième semaine étant consacrée à des travaux de groupes ou individuels et la 4^e semaine correspond aux cours à l'université (cf. calendrier alternance en annexe).

Les stagiaires de la formation continue doivent pouvoir négocier, en plus de la semaine de cours où l'assiduité est rigoureusement respectée, **deux jours par mois** pour les travaux individuels et collectifs (cf. calendrier formation continue en annexe).

La date de début de stage est à déterminer entre la structure et l'étudiant-e,
idéalement le 20 novembre 2023.

Le contrat de **professionnalisation** doit débuter **avant le 11 septembre 2023.**

Le contrat d'**apprentissage** peut débuter jusqu'à trois mois après le début de la formation.

Un contrat d'alternance en **formation continue** (professionnalisation et apprentissage) doit **obligatoirement** couvrir toute la période de formation jusqu'à la soutenance **le 30 septembre 2024.**

TUTORAT PROFESSIONNEL

Ce temps de formation faisant partie intégrante des outils d'apprentissage du Master, il convient que **le ou la tuteur-riche professionnel-le accompagne l'étudiant-e tout au long du stage.**

Un livret pour **accompagner les différentes étapes de l'alternance** sera transmis et pourra être mobilisé à cet effet.

Au démarrage du stage et tout au long de celui-ci, un entretien peut être organisé **à la demande** entre l'équipe pédagogique, l'étudiant-e et l'établissement d'accueil afin de s'accorder sur les objectifs et les modalités de déroulement du stage.

Tout au long du stage, des **rencontres peuvent être organisées à la demande** de la structure d'accueil, de l'équipe pédagogique et/ou de l'étudiant-e.

Une **réunion collective**

entre l'équipe pédagogique du Master, les tuteur-rices et les étudiant-es sera organisée

le **mardi 5 décembre 2023 de 14 h à 16 h**

Merci de **réserver ce moment dans votre agenda** dès aujourd'hui

ÉVALUATION DE L'ALTERNANCE

Il est demandé aux tuteur-rices de s'engager dans l'évaluation de l'alternance en deux temps :

- Lors d'un entretien de bilan avec l'étudiant-e et la responsable de l'alternance
- Dans le cadre de la **soutenance du rapport de mission de stage et du mémoire**

L'entretien bilan vise à valoriser le travail fait par l'étudiant-e, à lui permettre de recevoir des feedbacks constructifs et de se projeter dans les étapes professionnelles à venir. Il s'agit d'un temps d'intégration et de conscientisation des apprentissages faits. Il sera l'occasion de rédiger une fiche (cf. livret d'alternance) qui sera transmise au jury d'évaluation du parcours de formation.

Ce dernier posera la note sur le rapport de mission et sa soutenance, en prenant en compte la fiche transmise par la responsable de l'alternance. **Les tuteur-rices terrains seront présents sur le jury**, qui se tiendra avec la même composition et le même jour que la soutenance du mémoire, mais sur un temps distinct.

Les **entretiens tripartites** de bilan de l'alternance
se dérouleront le **17 ou 18 juin 2024** (45 min)

RECHERCHE DU TERRAIN D'ALTERNANCE ET NÉGOCIATION DE LA MISSION

La prospection de stage relève de l'initiative de l'étudiant-e. Elle est initiée dès la candidature en Master.

La prospection de stage permet à chaque étudiant-e :

- de se situer dans un environnement professionnel (structures, réseaux, thèmes de travail...)
- d'inscrire son projet d'étude dans cet environnement professionnel et de transformer progressivement ces pistes de travail en projet professionnel,

- de repérer des questionnements professionnels nouveaux, prégnants qui peuvent alimenter sa réflexion...

Dans cette phase de prospection, il est recommandé à **l'étudiant-e de réaliser des entretiens avec au minimum 3 ou 4 structures et d'en conserver la trace pour des travaux ultérieurs** (rapport de formation en situation professionnelle ; mémoire...).

L'étudiant-e peut être guidé dans cette prospection par l'accès à des offres répertoriées par l'équipe pédagogique, par des points d'étapes collectifs ou individuels et par le Service Universitaire d'Information et d'Orientation — Insertion professionnelle (SUIO-IP) <https://intranet.univ-rennes2.fr/suio-ip>

Vous pourrez trouver des offres d'alternance sur les sites suivants :

<https://resonances.univ-rennes2.fr/>

<https://www.ccb-formation.fr/offres/>

<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>

Le contrat d'apprentissage

Public cible : jeunes jusqu'à 29 ans (sans limite d'âge pour : personnes RQTH ; personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ; sportifs de haut niveau)

Employeurs : tous !

Peut débiter jusqu'à trois mois après le début de la formation, prend fin en septembre 2024

Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

Le contrat de professionnalisation

Public cible : jeunes de 16 à 25 ans révolus, demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus

Employeurs : secteur privé et associatif exclusivement

Doit débiter **au plus tard le jour de la rentrée**, prend fin en septembre 2024

Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-de-professionnalisation>

Simulateur de rémunération :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/hl_6238/simulateur-alternant

DEMANDER LA VALIDATION PEDAGOGIQUE DU PROJET D'ALTERNANCE

Dès que le projet d'alternance ou l'axe mis en travail dans la situation professionnelle se clarifie, l'étudiant-e communique à l'équipe pédagogique un document de présentation et d'analyse de cette mission (ou questionnaire professionnel) et de son contexte (cf. lettre de cadrage de l'alternance).

La validation de la mission conditionne la confirmation de l'alternance, il s'agit d'une négociation tripartite entre le terrain, l'étudiant-e et l'équipe pédagogique.

La signature de la convention ou du contrat doit impérativement précéder le démarrage du stage.

Après validation de la mission par l'équipe pédagogique (voir lettre de cadrage), l'étudiant-e élabore la convention de stage et la soumet pour signature dans cet ordre :

1. à la structure d'accueil en stage,
2. à l'équipe pédagogique,

3. puis il la dépose au bureau des stages avec les documents afférents pour signature par la Présidente de l'Université.

Attention, la convention de stage doit être imprimée et signée en 3 exemplaires (signatures numériques non acceptées) et déposée 8 jours au moins avant la date de démarrage du stage au service dédié.

Les **conventions de stage** sont accessibles sur la page : <https://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/etudiants-infos-pratiques>

La validation du contrat d'alternance (**apprentissage et professionnalisation**) se fait en prenant contact avec le **Service de formation continue** de l'université : <https://www.univ-rennes2.fr/structure/sfca>

POUR LES ETUDIANT·ES EN POSTE

Pour les professionnel·les en **formation continue** occupant un **poste dans le champ de l'action sociale ou éducative**, un fil rouge de la formation doit pouvoir se construire. Ce contexte d'alternance transforme le regard et met l'étudiant·e dans une posture réflexive. Ainsi la situation professionnelle devient un espace d'expérimentation et de mise à l'épreuve des contenus de la formation.

Il s'agira de définir un axe de **questionnement professionnel** à mettre en travail en situation. **La lettre de cadrage est donc également à rédiger.**

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE L'ALTERNANCE :

FORMATION CONTINUE

Pour les étudiant·es en formation continue (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, en poste), il vous faut prendre contact avec le service de formation continue de l'université :

<https://www.univ-rennes2.fr/structure/sfca>

Les informations à destination des employeurs sont rassemblées ici : <https://sfca.service.univ-rennes2.fr/alternance>

Après avoir obtenu l'autorisation de l'équipe pédagogique (voir lettre de cadrage) et avoir pris contact avec le service de formation continue, il s'agira de renseigner le formulaire que vous trouverez ici : [ContractualisationAlternanceRennes2](#)

STAGE

Pour les personnes ayant le statut étudiant vous trouverez les informations auprès du Service Universitaire d'Information et d'Orientation - Insertion professionnelle (SUIO-IP) <http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/etudiants-infos-pratiques>

Après avoir obtenu l'autorisation de l'équipe pédagogique (lettre de cadrage), l'étudiant·e édite une convention qui sera signée par le-la stagiaire, la structure d'accueil et l'Université Rennes 2, celle-ci précisant le cadre juridique et la mission confiée à l'étudiant·e.

S'agissant d'un stage d'une durée supérieure à 2 mois, **la gratification de stage** est obligatoire (LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 — art. 27 modifiant les règles concernant la gratification des stagiaires)

Le montant horaire de cette gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (plafond horaire égal en 2023 à 27 €), **soit 4,05 € / heure.**

La gratification est due à compter du premier jour du premier mois de stage, **elle est versée mensuellement et proratisée en fonction de la durée du stage effectué**

La convention de stage prévoit la possibilité de congés et d'autorisations d'absence. La rémunération des congés est facultative.

Le-la stagiaire doit avoir accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurant **dans les mêmes conditions que les salariés.**

La structure d'accueil doit rembourser une part des frais de transport engagés par le-la stagiaire dans les mêmes conditions que le remboursement aux salariés. **Le remboursement des frais ne doit pas être compris dans la gratification mensuelle** : ces indemnités doivent être payées en plus.

LETTRE DE CADRAGE DE VALIDATION DE LA MISSION

La lettre de cadrage peut être réalisée après un ou deux entretiens de définition de l'offre de stage avec la personne qui deviendra tutrice de l'étudiant.e (ou avec les responsables hiérarchiques de l'étudiant.e en formation continue).

C'est un court document, rédigé par l'alternant.e, qui présente au mieux à cette étape de la rencontre avec la structure, les points suivants :

- Structure de stage envisagée, voire service ou projet spécifique (objet, mission, champ ou territoire d'action...)
- Coordonnées du tuteur ou de la tutrice (nom complet, rôle dans la structure, courriel et numéro de téléphone)
- Mission de stage envisagée et projection dans sa réalisation : présentation et traduction par l'étudiant.e du contexte et de la formulation de la demande (enjeux, besoins, origine de la demande, projection dans la réalisation, questionnements ...)
- Motivations du choix (au regard de l'intérêt de la mission, des intérêts personnels, du potentiel objet de recherche envisagé, des liens avec les orientations du Master...)
- Date de début de stage et date de fin de stage prévues

Pour **les étudiant-es en formation continue qui occupent un poste**, la lettre de cadrage présente **une question professionnelle** qui sera mise en travail de manière **transversale** dans leurs pratiques tout au long de la formation ou une mission spécifique à la période de formation.

LISTE DES CONTENUS PEDAGOGIQUES DU MASTER COPAR

Semestre 9
Développement et intégration de savoirs spécialisés
Analyse des politiques sociales
Les politiques sociales territorialisées
Problématiques et concepts de l'intervention sociale
Diagnostic territorial participatif et observation sociale
Ingénierie de l'intervention sociale
Appui à la transformation en contexte professionnel
Découverte des milieux professionnels
Le développement social territorial
Innovations et expérimentations sociales
Partenariats et réseaux
Les approches collectives de l'intervention sociale
Méthodologie de la démarche de projet
Conduite de projet
Gestion financière de projet
Dynamique de groupe
Communication orale
Projet de stage ou analyse de situation professionnelle
Production de connaissances finalisées
Méthodologie de la recherche en SHS
Méthodologie de la recherche-action
Ateliers coopératifs mémoire
TER

Semestre 10
Développement et intégration de savoirs spécialisés
Droit de l'action sociale et médico-sociale
Géographie sociale
Analyse institutionnelle
Dispositifs d'insertion liés à l'emploi
Économie sociale et solidaire
Intervention sociale et handicap
Intervention sociale et vieillissement
Relations interethniques et pratiques d'intervention sociale
Intervention sociale, enfance et jeunesse
Appui à la transformation en contexte professionnel
Les approches communautaires d'intervention sociale
La médiation sociale urbaine
Prévention et promotion de la santé
Les démarches de prévention spécialisée
Analyse des pratiques professionnelles
Conduite de projet
Évaluation participative
Réponse à appels à projets
Coordination d'équipe-projet
Animation de réunion
Stage ou mission en situation professionnelle
Production de connaissances finalisées
Méthodologie de la recherche en SHS
Ateliers coopératifs mémoire
TER